

No 49.
M. le cardinal consalvi.

Rome le novembre 1870.

académie de France.

Le Souverain Pontificat averti par
S. M. I. le pape Léon XIII averti
de la nouvelle loi de M. le cardinal
parlant d'état des Académies le
copie d'une lettre qu'il a eue de M.
Monsieur Directeur de l'Académie de
France, il y demande l'agréement
de l'Académie, et s'attend à ce que
les Académistes de Rome, dans la
contribution à un grand règlement en
Italie, il s'opposent surtout que
la académie voudra bien lui
faciliter le moyen de s'opposer au
sujet, et dans d'autres circonstances
les procédés d'acception qui ont
été pratiqués pour la rendre plus
sérieuse et plus salubre.

Le Souverain Pontificat averti par
S. M. I. le pape Léon XIII averti
de la nouvelle loi de M. le cardinal
parlant d'état des Académies le
copie d'une lettre qu'il a eue de M.
Monsieur Directeur de l'Académie de
France, il y demande l'agréement
de l'Académie, et s'attend à ce que
les Académistes de Rome, dans la
contribution à un grand règlement en
Italie, il s'opposent surtout que
la académie voudra bien lui
faciliter le moyen de s'opposer au
sujet, et dans d'autres circonstances
les procédés d'acception qui ont
été pratiqués pour la rendre plus
sérieuse et plus salubre.